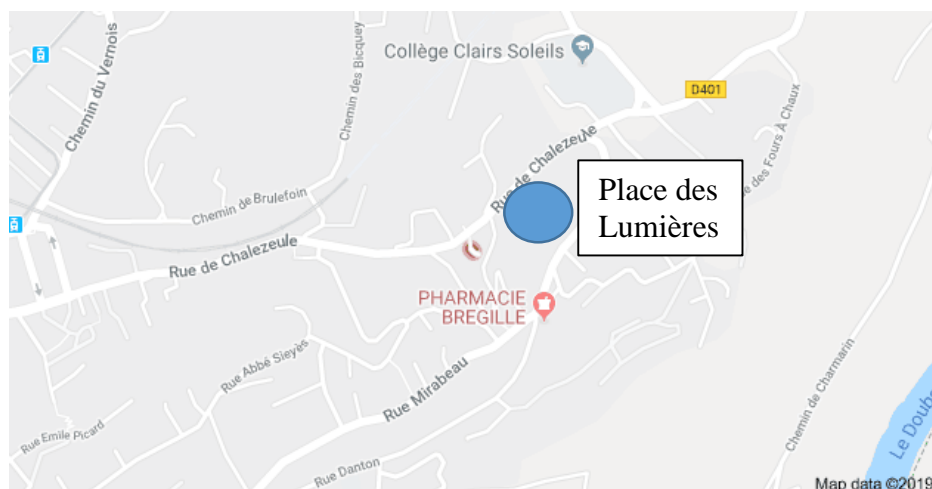


PROGRAMME

Attention le déroulé du Raid tiendra compte des contraintes liées à la COVID et l'organisateur se réserve le droit de l'annuler, d'adapter le tracé et le règlement en conséquence.

Rendez-vous le samedi 3 octobre 2020 sur la place des lumières à Clairs Soleils à Besançon (25).

PLAN



- . de 10h à 11h : confirmation d'inscription et récupération des dossards au point secrétariat « place des lumière ».**
- . 12h 45 : mise en place dans l'air de départ constituée des deux vagues : Raid Extreme en premier et Raid Découverte en second.**
- . :12h45 : instructions de course données par l'organisation.**
- . 13h : Départ de la première vague « Raid Aventure Expert » suivi de la seconde « Raid Découverte ».**
- . 18h00 : Remise des récompenses.**

Raid Aventure de Clairs Soleils

raid.aventure.clairs.soleils@gmail.com

Retrouver nous sur: www.facebook.com/raid.aventure.clairs.soleils et www.raid.aventure.clairs.soleils.com



DESCRIPTIF RAPIDE DES PARCOURS ET ÉPREUVES

Raid Aventure Découverte : boucle de 3kms

Parcours itinérant en zone forestière et semi urbain avec de très beau point de vue.

Dénivellation positive : 70 m

Dénivellation négative : 80 m

Trois balises à trouver

Une escalade de 5m pour un des membres de l'équipe

Un ravitaillement

Raid Aventure Extrême : boucle de 10 kms

Parcours itinérant avec des passages très technique et difficile « passage de pierrier en dévers avec des dénivellation importante et franchissement d'escalier naturel... » en zone forestière et semi urbain avec de très beau point de vue.

Dénivellation positive : 240 m

Dénivellation négative : 250 m

Trois balises à trouver

Une escalade de 5m pour un des membres de l'équipe

Deux ravitaillements

Raid Aventure de Clairs Soleils

raid.aventure.clairs.soleils@gmail.com

Retrouver nous sur: www.facebook.com/raid.aventure.clairs.soleils et www.raid.aventure.clairs.soleils.com



MATERIEL OBLIGATOIRE

Par équipe :

- o Une boussole.
- o Un téléphone portable (n° donné à l'organisation dans la fiche d'inscription).
- o Une couverture de survie.
- o Un sifflet.

Par équipier :

- o Un VTT en bon état.
- o Un casque VTT homologué et des gants (portés pendant TOUTE la durée du raid).
- o 4 épingles à nourrice pour le dossard.
- o Des points de ravitaillement sont prévus par l'organisation mais restent seulement en complément. Prévoyez donc de l'eau, des barres de céréales, ...

Fourni par l'organisation :

- o Les dossards
- o Points de ravitaillement.

ATTENTION : Le dossard devra être porté devant (sur les vêtements) et être visible en permanence par les contrôleurs sur le parcours.

Raid Aventure de Clairs Soleils

raid.aventure.clairs.soleils@gmail.com

Retrouver nous sur: www.facebook.com/raid.aventure.clairs.soleils et www.raid.aventure.clairs.soleils.com



INSCRIPTION

Date limite d'inscription : vendredi 25 septembre 2020 à 18h00

Le nombre d'inscription étant limité à 60 équipes, les inscriptions seront acceptées Chronologiquement au fur et à mesure de la réception des dossiers complets (cachet de la poste ou date de la réception du courriel faisant foi).

L'inscription ne sera effective qu'après réception du dossier d'inscription complet, comprenant :

- . La fiche d'inscription complétée et signée par chaque membre de l'équipe
- . La fiche d'autorisation parentale complétée et signée pour les participants mineurs.
- . Un certificat médical pour chaque équipier datant de de moins d'un an à la date du Raid spécifiant clairement la non-contre-indication à la pratique des sports suivants en compétition : course à pied, vtt, escalade. Seule la licence correspondant à la saison 2020-2021 de triathlon dispense du certificat médical.

- . Un chèque de à l'ordre de la MJC Clairs Soleils : **Le montant des droits d'inscription est de 5 euros pour chaque équipe constitué et pour le Raid découverte et de 10 euros pour chaque équipe constituée pour le Raid Aventure Expert.**

Toute fois pour les participants faisant partis du Club Multisports et de les adhérents de la Mjc-Cs il n'y à pas de frais d'inscription pour participer aux différentes épreuves.

Dossier d'inscription à envoyer par courrier ou courriel à la :

MJC-CS Clairs Soleils

67 rue de Chalezeule

25 000 Besançon

courriel : raid.aventure.clairs.soleils@gmail.com

Raid Aventure de Clairs Soleils

raid.aventure.clairs.soleils@gmail.com

Retrouver nous sur: www.facebook.com/raid.aventure.clairs.soleils et www.raid.aventure.clairs.soleils.com



FICHE D'INSCRIPTION PAR ÉQUIPE POUR LES MINEURS

Raid Aventure Découverte :

3 kms 6 kms 9 kms

Raid Aventure Extrême :

10 kms 20 kms 30 kms

Nom de l'équipe:.....

Responsable de l'équipe :

Equipier 1 : NOM : Prénom :

Fille Garçon

Adresse :

..... Tél fixe : Tél

portable : mail :

Signature pour l'engagement et reconnais avoir pris connaissance du règlement :

Equipier 2 : NOM : Prénom : Fille

Garçon

Adresse :

..... Tél fixe : Tél

portable

Signature pour l'engagement et reconnais avoir pris connaissance du règlement :

Equipier 3 : NOM : Prénom : Fille

Garçon

Adresse :

..... Tél fixe : Tél

portable :

Signature pour l'engagement et reconnais avoir pris connaissance du règlement :

Equipier 4 : NOM : Prénom : Fille

Raid Aventure de Clairs Soleils

raid.aventure.clairs.soleils@gmail.com

Retrouver nous sur: www.facebook.com/raid.aventure.clairs.soleils et www.raid.aventure.clairs.soleils.com

Garçon

Adresse :
..... Tél fixe : Tél
portable

Signature pour l'engagement et reconnais avoir pris connaissance du règlement :

Equipier 5 : NOM : Prénom : Fille

Garçon

Adresse :
..... Tél fixe : Tél
portable :

Signature pour l'engagement et reconnais avoir pris connaissance du règlement :

Equipier 6 : NOM : Prénom : Fille

Garçon

Adresse :
..... Tél fixe : Tél
portable

Signature pour l'engagement et reconnais avoir pris connaissance du règlement :

Raid Aventure de Clairs Soleils

raid.aventure.clairs.soleils@gmail.com

Retrouver nous sur: www.facebook.com/raid.aventure.clairs.soleils et www.raid.aventure.clairs.soleils.com



**AUTORISATION PARENTALE DE PARTICIPATION
AU RAID
POUR LES MINEURS**

Nous soussignés, Mme, M.....représentant légale de
l'enfant :né (e) le :

Nous l'autorisons à participer :

Au Raid Aventure Découverte :

3 kms 6 kms 9 kms

Au Raid Aventure Extrême :

Tranche d'âges minimum selon les distances :

- 10km « à partir de 14 ans »,
- 20 km « à partir de 16 ans »,
- 30 km «à partir de 18 ans ».

10 kms 20 kms 30 kms

Et nous certifions avoir pris connaissance du règlement du Rallye Raid Aventure.

Nom et Signature des responsables légales :

Attention : une autorisation par mineur

Raid Aventure de Clairs Soleils

raid.aventure.clairs.soleils@gmail.com

Retrouver nous sur: www.facebook.com/raid.aventure.clairs.soleils et www.raid.aventure.clairs.soleils.com



RAID AVENTURE MULTISPORTS DE CLAIRS SOLEILS

1. Définition :

1.1 - L'association Mjc-Cs Clairs Soleils propose un Raid Aventure composé de deux formules :

- Raid Aventure découverte,
- Raid Aventure expert,

La Mjc-Cs Clairs Soleils organise le samedi 13 juin 2020, une épreuve sportive ludique d'activité de pleine nature intitulée "Raid Aventure de Clairs Soleils".

1.1.1 – Le Raid Aventure de Clairs Soleils est une épreuve Bike and Run réalisée en équipe qui enchaîne diverses disciplines sportives : VTT, course à pied, orientation, escalade

1.2.1 - Le Raid Aventure découverte est une épreuve réalisée en équipes de deux, de quatre, de six sur trois distances différentes:

- 3 km, 6km et 9 km.

Pour les participants mineurs :

Soit un adulte participe à l'épreuve et est responsable de l'équipe et c'est donc en son nom qu'il assure la responsabilité de son équipe déclarée,

Soit si il n'y pas d'adulte participant à l'épreuve et cela est valable uniquement pour les enfants âgés au minimum de 6 ans participants à l'épreuve du Raid Aventure découverte ont une autorisation parentale par enfant participant dûment remplis et signé par les responsables légaux, ce référer au document de la MJC.

Tranche d'âges selon les distances :

- 3 km « à partir de 7 ans »,
- 6 km « à partir de 8 ans »,
- 9 km «à partir de 9 ans ».

1.2.2 – Le Raid Aventure expert est une épreuve réalisée en équipes de deux, de quatre, de six pour des distances au choix de 10 km, 20 km et 30 km.

Pour les participants mineurs âgés au minimum de « 14 ans » :

Soit un adulte est responsable de l'équipe et c'est donc en sont non qu'il assure la responsabilité de son équipe déclarée,

Soit les jeunes ont une autorisation parentale individuel dument remplis et signé par les responsables légaux, ce référer au document de la MJC.

Tranche d'âges selon les distances :

- 10km « à partir de 14 ans »,
- 20 km « à partir de 16 ans »,
- 30 km «à partir de 18 ans ».

Raid Aventure de Clairs Soleils

raid.aventure.clairs.soleils@gmail.com

Retrouver nous sur: www.facebook.com/raid.aventure.clairs.soleils et www.raid.aventure.clairs.soleils.com

1.3 - Ces épreuves sont régies par le présent règlement, seul valable et auquel nul autre ne pourra se substituer.

1.4 - Le règlement complet sera fourni par la MJC-CS Clairs Soleils sur simple demande et peut être consulté en ligne : <http://www.mjc-besancon.fr/>. Il est également affiché dans les locaux de l'association au 67 rue de Chalezeule à Besançon dès le 25 mai 2020.

1.5 – Tout participant à ces épreuves est censé connaître le présent règlement et s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions.

1.6 - La seule autorité compétente pour l'application du présent règlement est la commission de direction de course composée.

2. Ouverture de l'épreuve :

2.1 - Le Raid Aventure de Clairs Soleils Raid est ouvert à toutes et tous :
Pour le Raid Aventure découverte l'âge minimum est de 6 ans

Pour le Raid Aventure Expert : Pour les personnes mineur ce référer à l'article 1.2.2

2.1.1 - Tous les concurrents devront fournir obligatoirement le certificat médical annexé au dossier d'inscription ou un certificat médical reprenant l'intégralité de son texte ou avoir une licence de triathlon en cours de validité le jour du Raid.

2.2 - Le certificat médical doit dater de moins d'un an et attester de l'aptitude à la participation à une épreuve sportive de pleine nature alliant course pédestre, VTT, randonnée sportive, et VTT. Il doit être rédigé par le praticien sur le document fourni avec le dossier d'inscription. Aucune licence sportive hormis celle de triathlon ne peut remplacer le certificat médical demandé par l'organisation.

2.3 - Pour les mineurs l'attestation sur l'honneur doit être signée par les parents ou les tuteurs.

3. Equipes :

3.1 - La course en équipe est obligatoire, il ne sera accepté aucun participant individuel.

3.2 - Chaque équipe est composée de deux personnes, quatre personnes, six personnes : un capitaine et un équipier ou plusieurs équipiers.

3.3 - Le capitaine est l'interlocuteur de l'organisation et le destinataire de tous les courriers ou courriels relatifs à l'épreuve et si il est mineur c'est le responsable légal seras l'interlocuteur.

Raid Aventure de Clairs Soleils

raid.aventure.clairs.soleils@gmail.com

Retrouver nous sur: www.facebook.com/raid.aventure.clairs.soleils et www.raid.aventure.clairs.soleils.com

4. Catégories :

4.1 – L'épreuve fera l'objet de répartition par catégories : sexe, âge.

5. Circuits :

5.1 - À l'inscription, les équipes ont le choix selon leurs âges entre le circuit Raid Aventure découverte ou le Raid Aventure expert. Ces deux circuits incluent l'ensemble des disciplines, seuls la longueur et le dénivelé sont différents.

5.2 - Une fois l'inscription faite, les équipes ne pourront plus modifier leur choix de parcours.

5.3 - Les circuits sont matérialisés par des marques au sol par des flèches blanches, de la rubalise.

5.4 - La présence du marquage ne dispense pas les concurrents de s'assurer de leur itinéraire à l'aide des informations fournies avant le départ.

5.5 - La destruction ou la modification des marquages et balisages existants, pérennes ou temporaires est interdite et fera l'objet d'une disqualification.

5.6 - Des postes de contrôle seront présents sur les circuits, sans que les concurrents ne soient informés de leurs nombres ni de leurs situations.

5.7 - Les concurrents devront obligatoirement se soumettre aux contrôles, qu'ils concernent le matériel, le choix du circuit, les contrôles intermédiaires, ou tout autre point.

5.8 - Les circuits devront être suivis en totalité et dans le sens prévu. Tout concurrent surpris en sens inverse, utilisant un raccourci ou tout moyen déloyal pour obtenir un avantage sur les autres concurrents sera disqualifié.

5.9 - Les concurrents sont autorisés à faire demi-tour uniquement pour porter secours à un autre concurrent, pour prévenir les secours ou les commissaires d'un problème particulier mettant en danger la sécurité des concurrents ou des spectateurs, ou pour rechercher un objet perdu, indispensable à la poursuite de l'épreuve. Dans ce cas, et en particulier pour le parcours VTT, le concurrent ne pourra se déplacer qu'à pieds et s'engage à ne pas gêner les autres concurrents.

5.10 - Pendant le parcours et s'il comprend des portions de route, les concurrents doivent respecter les règles du code de la route.

6. inscriptions :

6.1 – Une préinscription se fera en ligne sur notre site Internet : www.r

L'inscription définitive, le paiement, et les documents demandés seront adressés par courrier postal à la Mjc-Cs Clairs Soleils 67 rue de Chalezeule 25 000 Besançon avant le 25 septembre 2020 à 18h00.

Raid Aventure de Clairs Soleils

raid.aventure.clairs.soleils@gmail.com

Retrouver nous sur: www.facebook.com/raid.aventure.clairs.soleils et www.r

6.2 - L'inscription sera effectuée pour une équipe et non pas individuellement.

6.3 – Le montant des droits d'inscription est de 5 euros pour chaque équipe constitué et pour le Raid découverte et de 10 euros pour chaque équipe constituée pour le Raid Aventure Expert. Toute fois pour les participants faisant partis du Club Multisports et de les adhérents de la Mjc-Cs il n'y à pas de frais d'inscription pour participer aux différentes épreuves.

6.4 - Le règlement de ces droits d'inscription ne peut être effectué qu'en euros, en espèces, chèque postal ou bancaire à l'ordre de " la MJC Clairs Soleils".

6.5 - L'inscription ne sera effective qu'après réception par courrier postal du dossier complet incluant : la fiche d'inscription signée par les concurrents qui composent l'équipe, les justificatifs demandés.

6.6 - Le nombre d'équipes participantes étant limité, les inscriptions seront acceptées chronologiquement au fur et à mesure de la réception des dossiers complets (cachet de la poste faisant foi ou date d'envoi du courrier électronique).

6.7 - Seules les inscriptions sur place ou par courrier sont acceptées ainsi que les inscriptions par courriel transmis avant le 25 septembre 2020 à 18h00. ,.

6.8 – Aucun dossier d'inscription ne sera accepté 10 jours avant l'épreuve, le cachet de la poste faisant foi et ou la date du courriel.

6.9 - Le désistement de l'un des membres d'une équipe ne remet pas en cause la validité de l'inscription de son équipier qui sera autorisé à proposer un nouvel équipier sous réserve de la présentation de toutes les pièces requises, dans les délais requis.

6.11 - En cas de désistement de la part d'une équipe, l'organisation s'engage à rembourser les droits d'inscription sur présentation, par courrier recommandé, d'un justificatif, suivant les modalités ci-dessous : 30 jours avant la manifestation remboursement intégral. Entre 29 et 20 jours avant la manifestation 80% remboursé. Entre 19 et 11 jours avant la manifestation 50% remboursé. 10 jours avant la manifestation pas de remboursement.

6.12 - Une confirmation ou attestation d'inscription pourra être fournie aux concurrents qui en feront la demande au plus tard 1 mois après la manifestation.

7. Marques de course :

7.1 - Pour faciliter l'identification des concurrents, les pointages et le suivi de l'épreuve, l'organisation fournira des marques de courses, qui seront obligatoires :

- Un dossard individuel portant mention du numéro de course pour le capitaine et l'équipier,

7.2 - Le dossard devra être porté sur les vêtements de façon visible.

7.3 - Les dossards, seront remis aux membres de l'équipe, au moment de la confirmation d'inscription et dès le vendredi après-midi de 14h00 à 19h00 et le samedi de 9h00 à 11h00. Les

Raid Aventure de Clairs Soleils

raid.aventure.clairs.soleils@gmail.com

Retrouver nous sur: www.facebook.com/raid.aventure.clairs.soleils et www.raid.aventure.clairs.soleils.com

dossards, doivent être rendus dès l'arrivée franchie.

7.4 - Numéros de course :

8.1 - Les numéros de course seront attribués aux équipes dans l'ordre de leur inscription ou de façon aléatoire.

9. Accueil des équipes :

9.1 - L'accueil des équipes se déroulera le jour de l'épreuve pour les formalités (précisées ci-dessous).

9.2 - Confirmation des inscriptions et remise des dossards dès le vendredi après-midi de 14h00 à 19h00 et le samedi de 9h00 à 11h00.

9.3 - Le dossier de course du Raid aventure découverte sera remis avec le dossard comprend un schéma avec mention du circuit choisi et de son découpage par disciplines : course pédestre, VTT, etc.

9.4 - Les instructions de course seront données aux concurrents une demi-heure avant le départ. Ces instructions reprendront les indications du dossier de course ainsi que tous les points particuliers liés au cheminement, à la sécurité, au respect de l'environnement ou à tout autre point du règlement que l'organisation jugera bon de préciser à ce moment.

10. Equipement individuel :

10.1 - Le choix de la tenue vestimentaire et des chaussures est laissé à l'appréciation des concurrents, sous réserve des restrictions suivantes :

10.1.1 - Le port d'un casque VTT homologué est obligatoire, jugulaire attachée, tout au long de l'épreuve et pour toutes les disciplines, sous peine de disqualification.

10.1.2 - Seuls les casques VTT sont autorisés.

10.1.3 - Dans tous les cas les chaussures devront être fermées.

10.1.4 - La tenue vestimentaire doit proscrire les éléments dangereux du type écharpes ou vêtements flottants.

10.2 - L'utilisation de la boussole est autorisée tout autre matériel type GPS ou matériel téléphonique est proscrit.

10.3 - VTT :

10.3.1 - Tous les types de VTT (sauf tandems et assistance électrique) sont autorisés.

Raid Aventure de Clairs Soleils

raid.aventure.clairs.soleils@gmail.com

Retrouver nous sur: www.facebook.com/raid.aventure.clairs.soleils et www.raid.aventure.clairs.soleils.com

10.3.2 - Les VTT utilisés doivent répondre aux normes en vigueur.

10.3.3 - Les plaques portant le numéro de course devront être installées de manière visible.

10.3.4 - Les VTT devront porter uniquement ce marquage et être exempts de tous marquages antérieurs.

10.3.5 - Les VTT pourront être examinés par la commission de direction de course ou les signaleurs, tant sur les parcs que sur les circuits.

10.3.6 - Le choix des pneumatiques est laissé à l'appréciation des concurrents.

11. Signaleurs :

11.1 - Des signaleurs seront nommés par l'organisation et seront repérables par leurs gilets oranges.

11.2 – Le bureau se réserve le droit de refuser une candidature à la fonction de signaleur sans être obligé d'en donner les raisons et a seul le pouvoir de décision en ce domaine.

11.3 - Seuls pourront être signaleurs :

- Des sapeurs-pompiers
- Des professionnels des disciplines sportives concernées par l'épreuve.
- Des bénévoles connus et désignés par l'organisation en possession d'un permis de conduire valide.

11.4 - Les signaleurs ont pour rôle de veiller au bon déroulement de l'épreuve, en particulier pour les points suivants :

- Sécurisation des circuits,
- Vérifications administratives,
- Vérifications techniques,
- Application du présent règlement,
- Respect des consignes de sécurité,
- Secours et assistance en relation avec les sapeurs-pompiers,
- Enregistrement des abandons et des réclamations,

11.5 - D'autres fonctions seront assurées par des bénévoles :

- Accueil et information,
- Remise des dossiers, dossards...

Raid Aventure de Clairs Soleils

raid.aventure.clairs.soleils@gmail.com

Retrouver nous sur: www.facebook.com/raid.aventure.clairs.soleils et www.raid.aventure.clairs.soleils.com

- Organisation du parc à vélos, balisage et dé balisage,
- Ravitaillements.

12. Direction de course :

12.1 – Un directeur de course sera responsable de la course. Il sera assisté d'adjoints à l'intérieur d'une commission de course.

12.2 – Cette commission de course aura en charge :

- Le chronométrage,
- L'établissement des classements,
- L'enregistrement des abandons et des réclamations,
- L'arbitrage des réclamations.

13. Déroulement de l'épreuve :

13.1 - L'épreuve consiste à effectuer en équipe un circuit au cours duquel se succèdent différentes disciplines sportives de pleine nature. Le sens du circuit et l'ordre d'enchaînement de ces disciplines sont imposés par le règlement.

13.2 - L'épreuve du Raid est chronométrée et les temps de course serviront de base au classement.

13.2.1 – Les épreuves du Raid Aventure détermineront d'un classement à la place d'arrivés de l'équipe complète.

13.3 - L'enchaînement des disciplines est obligatoirement effectué dans l'ordre donné et ne pourra en aucun cas être modifié par les concurrents.

13.4 - Les concurrents sont responsables pendant toute l'épreuve du matériel qu'ils utilisent, qu'il leur appartienne ou qu'il leur ait été prêté ou loué.

13.5 - L'association Mjc-CS Clairs Soleils décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de tout autre détérioration du matériel des participants tant lors des déplacements que des dépôts, y compris les parcs à vélos.

13.5.1 – Les participants renoncent par avance à tout recours envers l'association.

Raid Aventure de Clairs Soleils

raid.aventure.clairs.soleils@gmail.com

Retrouver nous sur: www.facebook.com/raid.aventure.clairs.soleils et www.raid.aventure.clairs.soleils.com

14. Départ et arrivée :

14.1 - Chaque équipe doit partir et arriver au complet. Tout changement d'équipier ou modification d'équipe doit être signalé au responsable des inscriptions avant le départ sous peine de disqualification. Le pointage est effectué avant le départ en chambre d'appel. Si l'un des équipiers n'est pas présent, l'équipe pourra être disqualifiée.

14.2 - Le départ sera donné en deux vagues, une pour le parcours Raid Expert, l'autre pour le Raid découverte.

14.3 - Les concurrents qui se présenteraient sur la ligne après que le départ ait été donné et dans un délai de 15 minutes seront autorisés à courir mais ne pourront prétendre à aucune déduction de temps.

14.4 - L'arrivée ne sera acquise qu'au passage de la ligne par l'équipe complète. Les deux équipiers doivent passer la ligne d'arrivée ensemble.

14.5 – Les concurrents doivent remettre leurs dossards sur la ligne d'arrivée, ou aux signaleurs auxquels ils déclarent leur abandon. Tout dossard non remis à l'arrivée sera classé dans les abandons et facturé aux concurrents.

15. Arrêt de la course :

15.1 - L'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler tout ou partie de l'épreuve en cas de force majeure ou pour des raisons liées à la sécurité ou à la météorologie. Les horaires ainsi que les situations des portes de fermeture sont données avant le départ et dans le hall d'inscription.

15.2 - Le directeur de course se réserve le droit d'arrêter les concurrents passant aux points de contrôle avec un retard trop important dont il est seul juge. (Fermeture de portes)

16. Abandon :

16.1 – Pour des raisons de sécurité tout abandon devra être immédiatement mentionné à un signaleur et les dossards lui être remis en main propre. Le dossard doit être obligatoirement ramené sur la ligne d'arrivée au stand abandon.

16.2 - En cas d'abandon, et sauf accident ou impossibilité, les concurrents sont responsables du rapatriement de tout leur matériel jusqu'au point d'arrivée.

16.3 - En cas d'abandon d'un concurrent, le concurrent restant est autorisé à poursuivre l'épreuve mais ne pourra prétendre au classement. L'équipe est tenue d'en faire avertir dès que possible le stand abandon sur la ligne d'arrivée.

Raid Aventure de Clairs Soleils

raid.aventure.clairs.soleils@gmail.com

Retrouver nous sur: www.facebook.com/raid.aventure.clairs.soleils et www.raid.aventure.clairs.soleils.com

17. Parc(s) à vélos :

17.1 - Un ou plusieurs parc(s) à vélos seront à la disposition des concurrents.

17.2 - Le concurrent ne pourra y prendre que le vélo portant son numéro et son parcours.

17.3 - L'organisation décline toute responsabilité concernant le matériel déposé dans l'enceinte du ou des parc(s) à vélos.

17.4 - Un véhicule pour rapatrier les effets laissés sur le parc à vélos est à disposition. Son utilisation est un service et ne peut engager la responsabilité de l'organisation. Tous les sacs doivent être identifiés. Chaque raideur doit s'assurer d'avoir inscrit son numéro de dossard sur le sac contenant ses affaires. Aucune réclamation ne sera admise.

17.5 – Un stand spécifique de rendu des effets est mis en place dans la salle polyvalente. Les sacs identifiés seront rendus sur présentation de la plaque à vélo, ou du badge d'assistant à l'un des membres de l'équipe.

18. Assistance :

18.1 - L'équipe formée d'un capitaine et d'un équipier peut recevoir une assistance extérieure de la part d'un troisième membre nommé assistant. Il ne pourra en aucun cas remplacer un concurrent.

18.2 - Un assistant peut aider plusieurs équipes.

18.3 - L'assistant devra impérativement porter une contremarque fournie par l'organisation, portant le numéro de l'équipe, l'autorisant en particulier à être à l'entrée du parc à vélos, mais sans pouvoir y pénétrer.

18.4 - L'aide de l'assistant peut concerner le matériel, l'habillement ou le ravitaillement.

18.5 - L'assistance entre concurrents est libre et autorisée.

18.6 - Les véhicules de l'organisation, et des secours sont seuls autorisés à s'engager sur les parcours.

18.7 - Ces véhicules porteront des marquages distinctifs qui en rendront l'identification facile et non équivoque.

19. Dispositif de sécurité :

19.1 - L'organisation est responsable de la gestion du dispositif de sécurité.

19.2 - Les concurrents s'engagent à respecter les demandes ou consignes qui pourraient leur être faites par les signaleurs et toutes personnes de l'organisation signalé par un gilet orange.

Raid Aventure de Clairs Soleils

raid.aventure.clairs.soleils@gmail.com

Retrouver nous sur: www.facebook.com/raid.aventure.clairs.soleils et www.raid.aventure.clairs.soleils.com

20. Sécurité et secours :

20.1 - Les concurrents s'engagent par leur inscription à respecter les consignes de sécurité énoncées dans le présent règlement.

20.2 - La gendarmerie, la police municipale et les signaleurs sont seuls habilités à régler les traversées de routes. Les concurrents devront se plier aux impératifs qui pourraient en découler.

20.3 - Dans le cas où l'état d'un membre d'une équipe nécessite l'intervention des secours, il ne devra jamais être laissé seul. Son équipier s'engage à ne jamais partir seul à la recherche des secours mais à demander pour cela l'aide d'autres concurrents.

20.4 - Tout concurrent inscrit s'engage à porter assistance ou secours à tout équipier ou concurrent qui lui en fait la demande.

20.5 - Dans le cas où il ne pourrait pas intervenir pour des questions de distance, de dénivelé, ou s'il se juge incompétent à porter secours, le concurrent s'engage à prévenir immédiatement le premier concurrent, signaleur ou sapeur-pompier rencontré sur le parcours.

20.6 - Tout concurrent qui refuse de porter secours, assistance ou qui n'alerte pas les secours ou les signaleurs sera disqualifié et encourra des poursuites.

20.7 - La présence des équipes de secours ne dispense pas les concurrents de porter assistance ou secours.

20.8 - Tout concurrent ou équipe qui porte secours ou assistance à un autre concurrent peut demander l'intervention d'un signaleur pour attester de la perte de temps qui en découle. Celle-ci lui sera décomptée et prise en compte pour son classement.

21. Ravitaillement :

21.1 – Les équipes doivent être en complète autonomie, des points de ravitaillement sont cependant prévus sur les circuits, mais restent seulement des compléments.

22. Esprit sportif :

22.1 - Les concurrents s'engagent à faire preuve d'esprit sportif, en particulier pour les points suivants :

- Respect du règlement,
- Engagement à n'utiliser aucun moyen déloyal pour obtenir un avantage sur les autres concurrents,
- Engagement à se laisser doubler,

Raid Aventure de Clairs Soleils

raid.aventure.clairs.soleils@gmail.com

Retrouver nous sur: www.facebook.com/raid.aventure.clairs.soleils et www.raid.aventure.clairs.soleils.com

- Engagement à aider toute personne en difficulté.

23. Respect des sites naturels :

23.1 - Le Raid Aventure se déroule dans un cadre naturel unique et fragile. Les concurrents s'engagent à le respecter.

23.2 - Le parcours traversera en particulier des terrains communaux, des terrains privés, des forêts et bois domaniaux, des aires protégées.

23.3 - L'organisation demande expressément aux concurrents d'éviter le bruit excessif, le rejet de déchets, les dégradations de toutes sortes et la destruction ou la modification des marquages et balisages existants, pérennes ou temporaires.

23.4 - La direction de course se réserve le droit de disqualifier tout contrevenant.

24. Classement :

24.1 - À l'issue de l'épreuve, la direction de course aura en charge l'établissement du classement.

24.2 - Ce classement sera effectué uniquement en fonction du temps de course.

24.3 - Le temps de course sera le cas échéant réduit du temps perdu pour des raisons de sécurité ou bien augmenté de pénalités éventuelles déterminées par la commission de course.

24.4 - Le palmarès sera établi par l'organisation.

24.5 - Une équipe ne pourra pas cumuler les récompenses.

25. Réclamations :

25.1 - Tout concurrent dûment inscrit peut déposer réclamation, pendant la course et à l'arrivée. Il dispose d'un délai maximum de 15 minutes après le passage de la ligne arrivée.

25.2 - Seuls les signaleurs et les membres de la commission de direction de course sont habilités à recevoir les réclamations.

26. Disqualification :

26.1 - Toute infraction au présent règlement, constatée sur le terrain ou après vérifications des puces de pointage ou établie après réclamation, entraînera la disqualification de l'équipe responsable.

26.2 - Seuls les signaleurs sont habilités à constater une infraction.

26.3 - Seul le directeur de course est habilité à prononcer une disqualification.

27. Dotation podium :

27.1 - Toute dotation non retirée le jour de la remise des prix sera réintégrée au stock de

Raid Aventure de Clairs Soleils

raid.aventure.clairs.soleils@gmail.com

Retrouver nous sur: www.facebook.com/raid.aventure.clairs.soleils et www.raid.aventure.clairs.soleils.com

l'organisation qui en disposera à sa guise. Aucune dotation ne sera envoyée aux concurrents.

Raid Aventure de Clairs Soleils

raid.aventure.clairs.soleils@gmail.com

Retrouver nous sur: www.facebook.com/raid.aventure.clairs.soleils et www.raid.aventure.clairs.soleils.com